



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 15

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	24
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJET :

Signature d'une convention avec l'EPLFPA et la commune de Montbonnot-Saint-Martin pour la Fête du miel et de la nature 2022

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture

le : 30 septembre 2022

Publié sur le site internet www.montbonnot.fr

le : **05 OCT. 2022**

PREFECTURE DE L'ISERE République Française
30 SEP. 2022 Département de l'Isère 20220130
Arrondissement de Grenoble
SECTION COURRIER Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux

le 27 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 septembre 2022

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes MATHIEU, ROLIN, SONJON, LE BARRILLEC - Mrs BOIS, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes BENZA-RAIEVSKI, BRULEBOIS-VIOTTO, CARRÉ, DESPRES, FAVAND, HALLÉ, HEILLIETTE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, KLEIN, ISAAC, LEIFFLEN, PERIN, VINTI.

Pouvoirs : Mme CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU) - Mrs BAUSSAND (pouvoir à Catherine FAVAND), COQUET (pouvoir à Gilles FARRUGIA), VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), MAFFET (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Madame Agnès ROLIN, Adjointe Environnement, Développement Durable, Energies, demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention jointe avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Grenoble/Saint-Ismier (EPLFPA).

La commune de Montbonnot-Saint-Martin organise les 1^{er} et 2 octobre 2022 la Fête du miel et de la nature à la Maison des Arts. Des activités pédagogiques en direction des enfants seront incluses dans le programme.

Pour ce faire, l'EPLFPA met à disposition des personnels de l'établissement qui effectueront des prestations en alternance pour les enfants.

En contrepartie, la commune de Montbonnot-Saint-Martin versera une prestation de service de 400 €. Enfin, l'EPLFPA sera autorisé à tenir un stand d'information sur ses activités pendant toute la durée de la manifestation.



Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Annexe : Convention

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA « FETE DU MIEL ET DE LA NATURE »

ANNEXE

ENTRE :

La Commune de **MONTBONNOT SAINT MARTIN**, sise en Mairie, Allée du Parc de Miribel, BP 35, 38330, représentée par son Maire, Monsieur Dominique BONNET, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, ci-après dénommée **la commune**,

D'une part,

ET :

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Grenoble Saint-Ismier (EPLEFPA Grenoble Saint-Ismier), sise 1 Chemin de Charvinière, 38330 Saint-Ismier Cedex, représenté par Monsieur Jean-Louis VISEUR, ci-après dénommé(e) **le bénéficiaire**,

D'autre part,

Préambule

Le Commune de Montbonnot-Saint-Martin organise la « Fête du Miel et de la Nature » le 1^{er} et le 2 octobre 2022 avec un programme prévoyant des activités pédagogiques à destination des enfants.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du bénéficiaire lors de cette manifestation.

Article 2 – Conditions financières

Une subvention de 400 € sera attribuée au bénéficiaire.

Article 3 – Engagements des parties

3.1 L'établissement s'engage à :

- Mettre à disposition des personnels de l'établissement,
- Effectuer des prestations telles que réaliser un arbre à bijoux tout en carton pour coquettes, un photophore automnal à suspendre, un Monsieur Bonhomme de saison, des jeux de sensibilisation à l'environnement.
- Présenter les activités de formation du Lycée Horticole et le CFPPA de Saint-Ismier.

3.2 La Commune s'engage à :

- Verser la subvention accordée.

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
Le 7 septembre 2022
en double exemplaires

Pour la Commune
"Lu et Approuvé »

Dominique BONNET

Pour le Bénéficiaire
"Lu et Approuvé"

Jean-Louis VISEUR

